

## RÔLE SOCIAL ET ENJEUX DANS L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE ET LA CULTURE

« *La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État* » rappelle le préambule de la constitution. Ces grands principes ont été inscrits grâce au combat permanent pour la défense et la démocratisation de l'école, non sans heurts et contradictions.

Les différentes lois sont donc marquées par des contradictions qui montrent l'état des rapports de force. C'est le cas par exemple des lois de 2005 sur le handicap qui affirment le droit pour chacune et chacun à un parcours continu et adapté mais qui restent insuffisantes. De même, si la loi de 1971 marque l'histoire de la formation professionnelle, elle reste à développer et elle est contestée par les gouvernements successifs. Et que dire des différentes lois d'orientation sur l'école dont la dernière (la loi dite de refondation de Peillon en 2013) ne fait qu'entériner une « école du socle » de la maternelle au lycée, en passant par le collège. En aucun cas, ce socle ne peut prétendre à réduire les inégalités liées au fameux « capital culturel » qui favorise la reproduction sociale.

L'éducation populaire issue du mouvement ouvrier mais aussi de la tradition républicaine laïque voire du catholicisme social, fortement soutenue au moment du front populaire, à la libération et de mai 68 est aujourd'hui menacée. Depuis les premiers établissements de recherche publics qui prennent leur essor dès 1938, le service public national d'enseignement supérieur et de recherche (ESR), qui a connu un fort développement après 1968, est aujourd'hui sérieusement remis

en cause par l'autonomie et la régionalisation des établissements. L'État a de longue date eu un engagement dans le domaine culturel. La création du ministère des Affaires Culturelles en 1959 se voulait la concrétisation de cet engagement. Dans les faits, on a surtout vu une volonté de répondre aux exigences économiques.

La loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est un énième épisode du désengagement de l'État et la nouvelle carte des régions détruit les DRAC (Direction Régionale des affaires culturelles) et prépare la fusion des rectorats.

Dans l'ESR, les schémas régionaux d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation renforcent le processus de régionalisation largement préparé par la création des ComUE (communautés d'Universités et établissements) et des fusions d'établissements.

La réforme territoriale de l'État est un des outils de la mise en œuvre de la politique d'austérité déclinée sur ses deux volets : suppressions d'emplois et suppressions de missions sous le fallacieux prétexte de « simplification et de déréglementation ». Les jeux d'équilibre et de marchandages entre les supers préfets et les présidents de région sont à l'œuvre sur le dos des personnels et des missions publiques.

### LA MARCHANDISATION DU SAVOIR, DES CONNAISSANCES ET DE LA CULTURE EST EN MARCHÉ

Les services publics sont sommés d'obéir au libéralisme économique prôné notamment dans la stratégie de Lisbonne, qui vise à bâtir « l'éco-

nomie de la connaissance la plus compétitive du monde ». Il s'agit de « promouvoir une main d'œuvre qualifiée, formée et susceptible de s'adapter ». Le financement de l'Innovation, proche du marché, remplace celui de la recherche de nouvelles connaissances. Le programme européen pour la recherche et le développement sur la période 2014-2020 (Horizon 2020 ou H2020) incarne ce basculement vers la marchandisation de la recherche.

Pour le patronat, les formations doivent principalement viser à « l'employabilité » du/de la jeune salarié-e et à son intégration dans et par la culture entrepreneuriale. Ainsi, entre l'État qui intensifie son désengagement financier, l'Union Européenne qui affirme sa suprématie, les régions ou métropoles qui tentent de s'imposer et les entreprises qui veulent bénéficier au moindre coût des retombées de la recherche publique, les politiques de formation et de recherche sont de plus en plus réorientées vers les besoins immédiats locaux en lien avec les politiques industrielles et les bassins d'emploi.

Dans le même temps, la culture et l'éducation populaire sont délaissées. Partout on impose que le critère de rentabilité financière fasse loi et régisse même l'offre de formations. C'est un modèle que l'on veut imposer dans tous les secteurs de l'éducation, de la formation et de la culture comme c'est aussi le cas dans les autres secteurs publics.

L'Éducation, la Formation professionnelle, la Recherche et la Culture sont frappées, depuis plusieurs années, par la perte de milliers d'emplois et par une précarisation de plus en plus grande. Un désengagement des pouvoirs publics est

organisé, qui renforce les inégalités et provoque une dégradation généralisée des services publics et des conditions de travail des personnels au détriment des investissements à long terme pour l'avenir du pays.

La volonté de l'Union européenne d'agir pour une concurrence libre et non faussée, au détriment des droits spécifiques des salarié-e-s dans les différents pays, détruit le cadre collectif. C'est l'éclatement du cadre national avec le développement de l'autonomie sous la houlette de hiérarchies renforcées, c'est une individualisation des rapports entre salarié-e-s qui s'accompagne très souvent d'une culpabilisation où chacun-e est tenu-e responsable de son échec.

La concurrence généralisée, entre les salarié-e-s, entre les Services publics (ou le secteur associatif ou privé), ou entre les territoires dans tous les secteurs nuit à l'intérêt des usagers et est source de régression sociale pour tous les salarié-e-s.

En effet, l'éducation est un droit. Ce droit doit permettre de construire un continuum de formation (initiale et continue) en s'appuyant sur une formation initiale solide pour tous et permettant une élévation du niveau des qualifications.

Chaque individu doit acquérir une qualification professionnelle et une certification reconnue nationalement, inscrite au répertoire national des certifications professionnelles, et garantissant la valeur nationale des diplômes. Les qualifications et diplômes nationaux sont l'unique base garantissant les grilles salariales des conventions collectives et des statuts.

À l'opposé de cette société du contrôle et des conceptions libérales fondées sur la rentabilité financière, nous défendons le principe de l'efficacité sociale pour le progrès, l'épanouissement et l'émancipation de chaque individu. Cela repose sur :

- la réaffirmation du droit à la qualification et à la certification, conditions du respect des classifications, des salaires et de la promotion professionnelle des salarié-e-s.

- la mise en valeur de ses potentialités et le développement de son esprit critique, de ses capacités à comprendre et maîtriser la réalité qui l'entoure. Le Service public est le garant de cette efficacité sociale.

Le Service public constitue la base d'un investissement social, qui n'est pas seulement financier, mais aussi culturel, démocratique et garant de nos garanties collectives.

C'est pourquoi nous dénonçons en permanence l'utilitarisme qui menace la qualité et les missions de celui-ci et que nous défendons en même temps la liberté indispensable au développement des connaissances, à l'essor des activités intellectuelles et culturelles d'un côté et leur appropriation par l'ensemble du corps social, sans exclusive, de l'autre.

Les politiques d'austérité (restrictions budgétaires, réduction des effectifs publics, Modernisation de l'action publique...) qui n'épargnent pas l'éducation, l'enseignement supérieur, la recherche, les associations d'éducation populaire et la culture, sont la ligne directrice de toutes les politiques publiques actuelles. C'est contre ces politiques et pour proposer d'autres politiques que la FERC-CGT lutte.

### ENJEUX ET RÔLE SOCIAL DE L'ÉDUCATION :

Pour la FERC-CGT, l'école publique, résultat de luttes séculaires et attaquée de façon constante, doit être défendue et renforcée. Elle doit contribuer à la construction des connaissances, constituer un lieu où tous les élèves peuvent s'approprier les savoirs, acquérir un esprit critique et accéder à la culture.

Ainsi, elle contribuera à l'émancipation de tous.

A *contrario*, pour les tenants du capitalisme, l'École a toujours eu un double rôle : employabilité d'une part et rôle idéologique de transmission des valeurs de hiérarchie dans la société tant par ses contenus que par son organisation d'autre part. C'est en ce sens que la massification a été acceptée pour obtenir une main d'œuvre plus qualifiée. De même, la loi dite de Refondation votée en 2013 confirme le socle commun dit de connaissance et de compétence et donc se contente de poursuivre les réformes précédentes, à tous les niveaux de l'École, tout en induisant une réforme des statuts qui pourrait conduire à des dérives inquiétantes.

Ces réformes imposent un système scolaire qui conforte voire aggrave les inégalités. Il n'est plus question d'émancipation. Au contraire, l'École actuelle par son processus de sélection et par sa capacité à reproduire les classes sociales et les inégalités de genre convient parfaitement aux capitalistes et à leurs relais.

Les moyens accordés par le gouvernement Hollande non seulement ne permettent pas de rattraper les pertes des années Sarkozy mais en plus ne permettent pas de compenser la hausse démographique.

Ainsi, la réforme de l'Éducation prioritaire se fait à moyens constants aggravant en fait la situation dans de nombreux territoires. De même, la réforme des rythmes scolaires a priorisé la question budgétaire plutôt que celle de l'amélioration des conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves.

La concurrence en place entre l'enseignement public et l'enseignement privé ou encore entre les lycées professionnels et les CFA (centre de formation d'apprentis) fait peu de cas de la situation des personnels et des jeunes en formation.

# FICHE 1

Ce qui compte, pour le gouvernement, ce n'est pas la qualité de la formation, mais les logiques de rentabilité.

L'enseignement privé sous contrat scolarise aujourd'hui 20 % des élèves formé-e-s par 15 % des enseignant-e-s (payé-e-s par l'État). L'état soutient ainsi financièrement l'enseignement privé alors que ce dernier concurrence l'enseignement public en se présentant comme une alternative et pas seulement pour des questions de moyens et d'encadrement : il se présente aussi comme soi-disant capable de répondre aux difficultés scolaires des élèves. Cette concurrence, fondée sur des mensonges (ainsi le taux d'encadrement des élèves dans le privé est moins bon que dans le public), met en difficulté le Service public d'Éducation.

## LA FERC REVENDIQUE

Comme toute la CGT, la FERC-CGT revendique une scolarisation obligatoire de 3 à 18 ans, possible dès 2 ans. Elle considère que cette scolarisation obligatoire se fonde sur la laïcité qui est une des garanties d'une éducation émancipatrice libre de toute pression idéologique et confessionnelle. En ce sens, elle considère que la formation initiale est un droit pour toutes et tous et revendique un grand service public d'Éducation nationale unifié et laïque. La FERC CGT ne sera pas spectatrice du développement continu du privé : elle s'y opposera et montrera qu'un autre modèle éducatif est possible. Pour la FERC-CGT, il faut reconstruire du collectif dans les écoles, collèges et lycées. Elle revendique une véritable autonomie pédagogique fondée sur le travail collectif de l'ensemble des personnels intervenants dans l'Éducation nationale. Pour ce faire, la FERC-CGT revendique des moyens horaires pour permettre ce collectif. Elle considère que les ESPE (Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation) actuelles

devraient devenir des Écoles Supérieures des Personnels de l'Éducation nationale, permettant la constitution, dès la formation initiale, de cette communauté éducative. Tous les personnels, y compris les personnels d'éducation, administratifs, techniciens, de santé et sociaux qui sont trop souvent ignorés, doivent faire partie de cette communauté éducative.

## ENJEUX ET RÔLE SOCIAL DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

L'éducation populaire se définit généralement en complément de l'Éducation nationale avec pour objectif une diffusion de la connaissance entre tous afin de permettre à chacun-e de s'épanouir et de trouver la place de citoyen-ne qui lui revient. Elle ne se limite pas à la diffusion de la culture académique ni même à l'art au sens large, mais également aux sciences, aux techniques, aux sports et aux activités ludiques,... Ces apprentissages sont perçus comme l'occasion de développer ses capacités à vivre en société : confronter ses idées, partager une vie de groupe, s'exprimer en public, écouter, etc. Mais aujourd'hui, les associations nationales et les services publics territoriaux, quel que soit leur champ d'intervention - action sociale, culture, éducation, environnement, vie quotidienne, sports, recherche, santé - rencontrent des difficultés économiques, notamment du fait des baisses générales de subventions d'État voire de leur suppression. A cela s'ajoutent la diminution des postes FONJEP 1 ainsi que le « rappel » des fonctionnaires « mis à disposition », situation renforcée dans le cadre des politiques d'austérité publiques (RGPP- MAP).

Ces politiques conduisent les associations à se transformer en « simples opérateurs », et les contraignent à développer un activisme qui relève plus de la consommation sociale ou

culturelle que de l'Éducation Populaire. On assiste ainsi à la mise en concurrence des associations.

Le mouvement sportif, engagé dans une marchandisation extrême, une financiarisation dangereuse des activités professionnelles, échappe de plus en plus à ses pratiquant-e-s. Le recul de l'État, l'abandon des agents de jeunesse et sport, la non reconnaissance de la priorité éducative de l'Éducation Physique et sportive, s'accompagne d'une précarisation des salarié-e-s de ce secteur.

## LA FERC REVENDIQUE

Dans ce contexte de perte de repères structurants de la société, la logique de la FERC-CGT est celle qui avait été trouvée dès la loi de 1901 sur l'Éducation populaire : trouver des réponses au défi du vivre et faire ensemble. Les formes d'engagement et de prise de responsabilité que continuent de promouvoir les associations d'Éducation populaire font preuve quotidiennement de leur pertinence. Elles doivent permettre l'émancipation du/de la salarié-e pour que ce/cette dernière devienne acteur/trice de sa vie sociale, professionnelle et participe à leurs évolutions, à leurs transformations, à leurs socialisations. Les salariés doivent se réapproprier le militantisme, retrouver la lutte, reposer la question du projet politique d'Éducation populaire.

Pour la FERC-CGT, le projet éducatif d'une association d'Éducation populaire intègre obligatoirement une visée éducative et partenariale de la gestion de l'association.

La FERC CGT lutte donc pour valoriser les approches contemporaines de l'éducation populaire ; l'éducation artistique et culturelle doit devenir un des moyens pertinents pour favoriser la cohésion sociale. Elle devrait permettre d'œuvrer, en particulier, à stimuler l'expression de chacun-e, qu'elle soit personnelle ou collective.

## ENJEUX ET RÔLE SOCIAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'Enseignement supérieur délivre des diplômes nationaux. L'adossément de l'enseignement à la recherche permet une formation à la recherche, par la recherche. L'ESR contribue donc au développement du front des connaissances de la même façon qu'il nourrit l'activité économique, sociale et culturelle du pays.

Alors que les connaissances ont besoin de liberté, de variété et de foisonnement pour se développer, c'est au contraire un vaste mouvement de formatage des disciplines, de réduction de l'offre et de professionnalisation des enseignements qui est à l'œuvre aujourd'hui. Le patronat, désormais très représenté dans les instances des établissements, a ainsi la possibilité de faire valoir directement ses intérêts propres au détriment de l'intérêt général.

Ainsi, les lois LRU-Pécresse (2007 - Libertés responsabilités des universités) ont doté les établissements de « l'autonomie », puis la LRU-Fioraso (2013) a imposé le regroupement régional des établissements. Ce désengagement de l'État a pour conséquence une forte baisse des dotations, imposant des coupes sombres (emplois, formations, etc) et l'obligation de regroupements régionaux des établissements soit par fusion d'établissements soit par la création de Communautés d'universités et d'établissements (ComUE). Les ComUE/fusions entraînent la mutualisation forcée des services au détriment des emplois et des conditions de travail, de la démocratie universitaire, de la qualité de vie professionnelle et d'études des personnels et des usagers. Est supprimée aussi l'habilitation nationale de chaque formation par le Conseil national de l'enseignement supérieur

et de la recherche (CNESER). Ce dernier examine dorénavant l'ensemble des diplômes et activités d'une ComUE et de ses établissements pour délivrer une accréditation générale, tous établissements confondus, publics et privés. C'est le cadre national des diplômes qui est ainsi remis en cause. D'ailleurs, pour être en capacité de solliciter des financements européens, les responsables politiques régionaux poussent à la spécialisation régionale autour des points forts de l'économie locale qui, dans une même région s'impose à la fois à la recherche et à l'enseignement supérieur. La réforme territoriale accélère ce processus de zonage territorial de la formation et de la recherche.

### LA FERC REVENDIQUE

Pour la FERC CGT, l'ESR doit être national, gratuit, laïque, de haut niveau, démocratique et émancipateur. Il doit donc être refondé selon ces principes. Les ComUE doivent être dissoutes. En attendant, le processus doit être stoppé.

Les financements sur projet (projets ANR, Idex, Labex, I-Sites, etc.), synonymes de concurrence entre équipes et établissements, de lourdeur budgétaire et administrative et de soumission à des intérêts privés ou locaux, doivent être abandonnés au profit de crédits de fonctionnements récurrents.

Le gouvernement doit élaborer un plan d'investissements dans l'enseignement supérieur et la recherche publics s'inscrivant dans la durée afin d'assurer de meilleures conditions de travail et d'études pour toutes et tous, sur l'ensemble du territoire national. La masse salariale des fonctionnaires de l'enseignement supérieur et de la recherche et les emplois doivent être gérés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les budgets (hors salaires) des laboratoires doivent être suffisants pour garantir leur indépendance. Leur financement doit être majoritairement récurrent (>70%) et non sur la base d'appels à projets. Les contrats avec les entreprises ne doivent pas se substituer au financement public, il en va de la crédibilité des travaux de recherche. En tout état de cause, les contrats doivent être discutés dans les instances élues, la transparence doit être exigée, les objectifs scientifiques ou industriels définis.

## ENJEUX ET RÔLE SOCIAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Depuis le 5 mars 2014, c'est la loi relative à « la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale » qui est la référence concernant la Formation professionnelle.

Contrairement aux réformes de 2003 et 2009, qui avaient acté de nouveaux droits pour les salarié-e-s et des financements supplémentaires (création du DIF, portabilité de ce dernier ou interprofessionnalisation de la FPC par le biais de la création du FPSPP...), cette loi pose, au contraire, les bases d'un désengagement de la responsabilité sociale des entreprises par une baisse d'environ 30% de leur obligation légale de financement (environ 2,3 milliards sur les 6,8 existants aujourd'hui) et cela sans leur imposer une quelconque avancée pour les salariés en matière de véritables garanties collectives. Elle porte en elle le risque de renvoyer sur chaque individu la responsabilité de se former.

La CGT a porté la création d'un Compte Personnel de Formation (CPF) ambitieux dans le cadre d'une formation tout au long de la vie. A contrario, le CPF instauré par le gouvernement n'est qu'une fenêtre de tir pour externaliser la formation professionnelle qualifiante de l'en-

# FICHE 1

08

Supplément au Lien N° 186 - mars 2016

treprise. Les responsabilités patronales ne se limiteraient demain qu'à l'adaptabilité, ou au mieux à l'employabilité, hors toute progression professionnelle. On cherche ainsi à substituer aux qualifications personnelles des salarié-e-s des compétences réduites aux besoins immédiats de l'entreprise. On est loin du CPF porté par la CGT !

Derrière le paravent du CPF le MEDEF a fait passer la poursuite de sa croisade contre le prétendu « coût du travail ». Le constat est là : la formation va aux mieux formés dans l'emploi, alors que la part des 33 milliards consacrés aux chômeurs/euses est largement en-dessous des besoins. Par exemple de 2011 à 2012, 60% des 25-54 ans en emploi ont bénéficié d'une formation contre 40% des privé-e-s d'emploi.

La loi permet aussi d'aller plus loin sur les questions liées à la décentralisation et au lien désormais affirmé entre l'emploi, l'orientation et la formation à l'échelle nationale et territoriale.

Le transfert de l'ensemble des compétences de la formation professionnelle continue aux Régions est achevé dans le cadre du Service Public Régional d'Orientation et de formation professionnelle (SPRO) imposé aux personnels.

La question de l'égalité d'accès de l'ensemble des bénéficiaires sur l'ensemble du territoire est posée.

## LA FERC REVENDIQUE

La FERC-CGT revendique la création d'un Service Public national de la Formation professionnelle avec une mise en œuvre au niveau régional. Cette question porte notamment la problématique de la place, du rôle, des missions, de la complémentarité et des statuts des acteurs/actrices de la Formation professionnelle.

Elle pose aussi la question de l'égalité, y compris l'égalité femme-homme, d'accès à la Formation professionnelle puisque la FERC-CGT défend la possibilité pour les salarié-e-s de reprendre leurs études. En ce sens, l'introduction d'un droit opposable au retour en formation, pour les jeunes étant sortis sans diplôme du système scolaire, va dans ce sens. Mais sans moyen, il restera lettre-morte.

La FERC-CGT revendique la possibilité pour toutes et pour tous de pouvoir reprendre ses études et donc le fait que le Service public d'Éducation ait les moyens de mettre en place des formations adaptées.

Aux antipodes d'une sécurisation des parcours professionnels, simple traitement social du chômage, nous revendiquons la sécurisation des personnes elles-mêmes dans leurs parcours professionnels.

Pour la FERC-CGT, cette question est au cœur de la campagne « coût du capital » visant une autre répartition des richesses créées par le Travail : le patronat doit financer la Formation professionnelle et cesser de se désengager !

## ENJEUX ET RÔLE SOCIAL DE LA RECHERCHE

Dans le contexte des politiques nationale et européenne actuelles, le secteur de la recherche a connu de nombreuses attaques : Pacte pour la Recherche en 2005, lois Libertés et Responsabilités des Universités (LRU1 & 2) 2007-2013 et Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation (SNRI) pour compléter ce dispositif en 2009. Ces textes ont trouvé leur prolongement dans la mise en place des Alliances et Consortium, fondations de coopération scientifiques ainsi que dans la réorganisation-recomposition forcée de l'enseignement supérieur et

de la recherche d'abord autour des pôles d'excellence (PRES) puis avec les Communautés d'universités et d'établissements (ComUE) ; le but du gouvernement est de régionaliser le dispositif national d'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de remettre en cause la structuration nationale actuelle de la recherche publique en EPST, et à terme, la gestion et les statuts nationaux de leurs personnels. Ce qui est dans la ligne de mire, c'est le statut de chercheur/euse à plein temps mais aussi la mutualisation des personnels de recherche pour les affecter aux ComUE et autres structures.

Cette politique s'est accompagnée de la diminution drastique des crédits récurrents des laboratoires de recherche, de la réduction des budgets des universités (dont certaines ont été mises sous tutelle pour déficit ou ponctionnées sur leurs fonds de roulement). Pour les organismes publics de Recherche, la baisse drastique des financements récurrents vise à favoriser le financement sur projets à court terme qui s'accompagne d'une explosion de la précarité. Dans le même temps, l'État favorise le patronat par le Crédit Impôt Recherche et le Grand emprunt dont tout le monde peut apprécier qu'ils se traduisent davantage par une hausse des profits que par un essor tant de la recherche non finalisée que de la recherche appliquée.

## LA FERC REVENDIQUE

Les EPST (Établissement Public à caractère Scientifique et Technologique) doivent être rétablis dans leur rôle d'organismes de recherche nationaux pour lesquels les grandes orientations nationales de recherche sont de la responsabilité du gouvernement après consultation du parlement et adhésion des scientifiques chargés de leur mise en œuvre en veillant à préserver l'ensemble des champs de recherche et à assurer

la cohérence nationale de l'effort de recherche publique. Face aux tentatives de territorialisation, la FERC exige le maintien des statuts nationaux et de la gestion nationale des personnels des EPST.

Pour la FERC-CGT, il faut augmenter l'effort de recherche en passant rapidement à 3% du PIB dont 1% pour la recherche publique et 2% pour la recherche privée. Cette recherche doit contribuer au développement des connaissances et répondre aux besoins de toute la population, sans céder à la pression des intérêts privés.

Le Crédit Impôt Recherche (CIR) en faveur des entreprises doit être supprimé. Selon l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), l'augmentation des montants du CIR n'ont entraîné aucune création de postes dans la recherche, c'est donc une niche fiscale. Les milliards détournés du budget de l'État doivent revenir aux établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche.

En parallèle, la FERC CGT propose que toute subvention de recherche contractualisée avec les entreprises soit obligatoirement conditionnée par : des objectifs scientifiques et technologiques décidés par les établissements de l'ESR qui doivent être directeurs de ces travaux, une évaluation scientifique indépendante régulière, des engagements de créations d'emploi scientifiques et technologiques pérennes en entreprise. La thèse doit être reconnue dans les conventions collectives.

La recherche ne saurait avoir pour seul objet l'application immédiate et concrète de ses découvertes. La recherche appliquée s'appuie sur les découvertes théoriques de la recherche fondamentale qui permet les grands progrès scientifiques. Celle-ci doit donc être subventionnée à hauteur suffisante.

## ENJEUX ET RÔLE SOCIAL DE LA CULTURE

La Culture est un droit fondamental inscrit dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1948. Ce droit fondamental n'est pas respecté. Ainsi, ce n'est que réduction des moyens et tarissement des financements avec une main mise croissante des capitaux privés et du mécénat sanctuarisée en 2003 par la loi Aillagon.

En 2013, le budget du ministère a subi une baisse de 4.5% laissant la part belle aux capitaux pour compenser ce désengagement avec force réductions fiscales et avantages. Le gouvernement veut réduire de près de onze milliards d'euros pour les trois prochaines années les dotations aux collectivités. Les inégalités en matière de pratiques culturelles s'accroissent donc : plus de la moitié de la population ne fréquentant aucun équipement culturel avec une baisse plus importante pour les musées et bibliothèques.

Aucune mesure nocive n'est laissée de côté pour tourner la page de l'État opérateur culturel et de son engagement historique en matière de soutien à la création, de promotion de la diversité culturelle, d'aménagement culturel du territoire, de préservation et de présentation du patrimoine pour son appropriation par le plus grand nombre. L'État se replie sur une mission de régulation et de contrôle.

La loi NOTRe et la nouvelle carte des régions détruisent les DRAC et rendent quasi impossible leur rôle de mise en œuvre dans tous les territoires une politique culturelle au service de tous.

Les enseignements artistiques et culturels sont malmenés dans le système éducatif. Les suppressions des classes à projet artistique et

culturel, des ateliers artistiques et de manière générale la pratique du saupoudrage et des effets d'affichage, ont porté un coup aux projets partenaires avec le monde artistique. Les associations d'éducation populaire engagées dans des actions culturelles sont menacées ou marginalisées.



## LA FERC REVENDIQUE

La Culture est partie intégrante de l'histoire de la CGT qui n'a de cesse de lutter pour l'émancipation des salarié-e-s ainsi que pour la reconnaissance du travail en tant que culture.

Pour la FERC-CGT, les politiques et les actions du ministère de la Culture doivent favoriser la rencontre et le partage, œuvrer au partage des connaissances et à la reconnaissance de toutes les cultures et de ce qu'elles apportent à la société.

La Culture ne doit pas être confinée, par les institutions et les pouvoirs publics, à ce qui pourrait s'apparenter à une sorte de « salon d'élite » : les «Beaux Arts et les Belles Lettres».

Tous les gestes, pratiques (œuvres de la parole, de l'esprit...) dans tous les domaines ont droit au titre de culture, principalement le Travail. Cela va à l'encontre de la vision ac-

# FICHE 1

10

Supplément au Lien N° 186 - mars 2016

tuelle du gouvernement : une vision élitiste de la Culture, autour d'une conception académique, centralisatrice et verticale.

L'Action Sociale en faveur de la Culture et des Vacances des personnels est à ce titre essentiel. Elle doit être développée dans les établissements, avec un budget abondé à hauteur de 1% de la masse salariale.

La FERC-CGT revendique une progression significative du budget de la Culture et réaffirme son refus de la mainmise croissante des capitaux privés et du mécénat. Le Capital doit être chassé de la Culture. En ce sens, elle réaffirme la nécessité d'un ministère de plein exercice doté de moyens humains et financiers permettant de poser réellement la culture comme un enjeu de démocratie et de citoyenneté :

La FERC-CGT considère que le ministère de la Culture doit au plus vite faire mouvement vers une nouvelle définition du mot culture.

Il doit s'ouvrir aux cultures dans leurs multiplicités et aller vers les intelligences et expressions de chacun-e pour permettre toutes les rencontres sociales.



Pour la FERC CGT, les Services publics de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la formation et de la culture se retrouvent dans la construction d'un système éducatif depuis la maternelle et tout au long de la vie, qui favorise la socialisation, la formation, l'intégration de tous, sur tout le territoire.

Pour ce faire, la FERC-CGT revendique une autre logique éducative : approches critiques des savoirs et connaissances, intégration des dimensions sociales, environnementales, éthiques de l'activité professionnelle, capacité à acquérir de nouvelles connaissances, à les structurer pour mieux comprendre et agir sur la société. Cette logique reste à construire, dans un cadre collectif. La FERC CGT s'engage à construire le rapport de force nécessaire pour gagner cette nouvelle logique éducative.

Cette logique des Services publics s'oppose aux politiques austéritaires car elle doit permettre d'accompagner très tôt tou-te-s les citoyen-ne-s, et notamment ceux qui sont le plus en difficultés (élèves, étudiant-e-s, stagiaires, adultes). Elle s'accompagne d'une véritable politique sociale pour que la priorité à l'éducation et à la culture affichée trouve un sens social. Ce n'est que par la lutte que nous pourrons imposer cela.

La FERC-CGT dénonce le désengagement de plus en plus important de l'État sur toutes ces questions et construira les mobilisations pour s'y opposer.

La FERC CGT lutte pour gagner l'émancipation et l'épanouissement immédiats et à long terme, de l'enfant, du jeune, en l'aidant à se construire. C'est le sens du Service public qu'elle défend et revendique. C'est le sens du rôle social qu'elle donne à ce Service public. C'est le sens de son combat militant quotidien.

C'est ainsi que sera gagnée une École qualifiante qui permettra de valider les années d'études par un diplôme reconnu dans les grilles de classification afin de garantir les droits et rémunérations des futur-e-s salarié-e-s. Les diplômes du supérieur qui constituent le socle des qualifications, des statuts et des conventions collectives, doivent rester nationaux et strictement encadrés par le CNESER. Ce n'est pas une offre générale de formation qui doit être accréditée mais les formations qui doivent être chacune habilitée.

Favorable à des formations généralistes et professionnelles de qualité, la FERC CGT refuse l'assujettissement du contenu des formations aux stratégies industrielles et commerciales du patronat.

Elle s'oppose à la marchandisation du savoir et des connaissances comme à la financiarisation des études rendue notamment nécessaire par l'augmentation des frais d'inscription. En ce sens, les lois LRU-Pécresse et LRU-Fioraso doivent être abrogées et les responsabilités et compétences élargies des établissements doivent leur être retirées.

La FERC CGT sera de tous les combats pour l'émancipation !